

A2MICILE DOUAISIS
SAS au capital de 2.000 Euros
Siège social : 235, Boulevard Paul Hayez
59500 Douai
509 479 580 R.C.S. Douai
(« la Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1 JUIN 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juin, les associées se sont réunies au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation verbale de la présidente.

Sont présentes :

- | | |
|---|------------|
| ➤ Holding MAZON
titulaire de huit actions sociales en pleine propriété, ci | 8 actions |
| ➤ La Société A2MICILE EUROPE S.A.S.,
titulaire de douze actions sociales en pleine propriété, ci | 12 actions |

Total des actions présentes : 20 actions en pleine propriété sur les 20 actions composant le capital social.

Madame Fabienne MAZON préside la séance, en qualité de Présidente non associée de la société.

La Présidente constate que les associées présentes possèdent la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de dirigeant
- Pouvoirs.

La Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la démission de Madame Fabienne MAZON de son mandat de Président avec effet à compter du 1^{er} juin 2025, décide, en application des dispositions statutaires de désigner en qualité de Président pour la remplacer :

La société A2MICILE EXECUTIVE DOUAI
Sas au capital de 1000 euros
Siège social : 13 rue de la rivière
17290 Aigrefeuille d'Aunis
939 473 955 R.C.S. La Rochelle

Le Président ainsi nommé aura tous pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs attribués à l'associé unique ou à la collectivité des associés. Il représentera la société à l'égard des tiers.

Le Président ne sera pas rémunéré au titre de son mandat. Les frais qu'il exposera dans le cadre de son mandat lui seront remboursés sur présentation de justificatifs.

L'Assemblée générale constate enfin que le Président a d'ores et déjà déclaré accepter ce mandat au cas où il lui serait confié.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes aux fins d'accomplissement des formalités requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les associées présents.

A2MICILE EUROPE S.A.S.,
Représentée par son Président
Joël CHAULET



Holding MAZON S.A.S.,
Représentée par sa Présidente
Fabienne MAZON



A2micile Executive Douai
Représentée par sa Présidente
Fabienne MAZON

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

